

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 08

Votants : 08

L'an deux mil dix-sept

le vingt-quatre août à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de la commune de Bretagne de Marsan (Landes) dûment convoqué, s'est réuni en

Résultat du vote :

session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de M. Dominique CLAVE, Maire.

Votants : 08

Pour : 08

Contre :

Abstentions :

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 août 2017.

Présents : Mmes Magalie AMADIO, Isabelle BARROS, Pascale DUPOUY, Mrs. Dominique CLAVE Joël DESCAT, Alain LOCHE, Louis PASCAL, Dominique TAUZIN.

Absents excusés : Mmes Florence BRETHOUS, Marie-Claude VERGNES, Janet DELÉTRÉ, Mrs Jean-Michel LAMOTHE, Franck THOMAS, Jean-Luc SAUBUSSE.

Secrétaire de séance : Mr. Louis PASCAL

OBJET : Approbation du système d'assainissement de MONT-DE-MARSAN Conte

VU le code de l'environnement notamment les articles L 214-1 et suivants, L 123-1 et suivants, R 214-1, et R 123-1 et suivants ;

VU l'ordonnance modifiée n° 2014-619 du 12 juin 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement ;

VU l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;

VU l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale ;

VU le décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes ;

VU l'avis de l'autorité environnementale n° 2017-4490 du 8 avril 2017 ;

VU le dossier de demande d'autorisation unique « loi sur l'eau » présenté par la mairie de Mont-de-Marsan représentée par son maire, pour l'autorisation du système d'assainissement de Mont-de-Marsan Conte concernant les communes de Mont-de-Marsan, Saint-Avit, Mazerolles et Bretagne-de-Marsan en date du 26 décembre 2016 ;

VU la décision n° E17000066/64 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Pau en date du 15/05/2017 désignant M. Jean-Louis LEVET en qualité de commissaire-enquêteur, en vue de la conduite de l'enquête publique relative à la demande susvisée.

Le Conseil Municipal lors de sa séance et à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de donner un avis favorable pour le système d'assainissement de MONT-DE-MARSAN Conte

Fait à Bretagne-de Marsan le 29 Août 2017

Le Maire,



Dominique CLAVÉ.

